



Mittelbergheim

Joyau du vignoble d'Alsace

n° 22 : Janvier 2014

S'Barigmer Bladel



Bulletin municipal

L'Agenda

10 janvier 2014 à 18h00

Réception Nouvel An
Hôtel de ville

14, 15 et 16 février 2014

Collecte vieux papier
Ecole élémentaire

15 et 16 mars 2014

Exposition « Passionnement »
Hôtel de ville
Association « S'Tulipel »

6 avril 2014

« Henter'm Kallerladel »
Mittelbergheim, ouvre ses caves
Rues du village

1^{er} au 4 mai 2014

Palettes d'artistes
Hôtel de ville
Association « S'Tulipel »

Elections municipales

23 et 30 mars 2014

Elections européennes

25 mai 2014

NB : Pour participer aux futures élections, vous devez être inscrit sur la liste électorale et vous présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité comprenant une photo (Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire ...)

Dans ce numéro de janvier 2014, différentes communications importantes qui j'en suis sûr feront l'objet de toute votre attention.

Taxi Co : l'organisation du service de transport à la demande a été modifiée. La centrale de réservation a été désactivée. Dorénavant un nouveau numéro d'appel a été mis en place et géré directement par les Taxis Merckling. Ce nouveau système est satisfaisant.

L'aide du Conseil Général concernant la valorisation du patrimoine est reconduite avec quelques nouvelles dispositions.

Nous allons évoquer les travaux de la rue de la Montagne ainsi que l'alimentation en eau potable de notre commune et le transfert de ces compétences au SDEA.

La validité des cartes nationales d'identité a également été prolongée.

Pour cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de joie et de bonheur partagé pour vous et tous ceux qui vous sont chers

Le Maire : Alfred HILGER

MAIRIE : ouverture au public

Lundi de 16h00 à 19h00

Mercredi de 08h00 à 12h00

Mardi de 13h00 à 14h00

Jeudi de 16h00 à 19h00

Courriel : mairie@mittelbergheim.fr

Site : www.mittelbergheim.fr

TAXI CO : TRANSPORT A LA DEMANDE - NOUVEAU N° D'APPEL

Depuis le 1^{er} novembre 2013, TAXI CO a changé son n° de téléphone pour le système de réservation. Il s'agit maintenant du

09 69 39 77 13

Le service de transport à la demande TAXI CO est un service d'aide à la personne destiné à favoriser le déplacement de porte à porte des personnes résidant sur le territoire des vingt communes de la collectivité et privées momentanément ou définitivement de moyens de transport (Andlau, Barr, Bernardvillé, Blienschwiller, Bourgheim, Dambach-la-Ville, Eichhoffen, Epfig, Gertwiller, Goxwiller, Heiligenstein, Itterswiller, Le Hohwald, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Stotzheim, Valff et Zellwiller). Une extension est possible jusqu'à Obernai et Rosheim. Les déplacements doivent recouvrir une véritable notion de service et correspondre à des besoins de la vie courante et quotidienne. Sont exclus du service les transports liés à une activité professionnelle, à un déplacement scolaire, à un transport sanitaire ou pris en charge par un organisme extérieur (C.P.A.M., Pôle emploi, etc). Le service est également ouvert aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur est

strictement limitée à la prise en charge, au transport et à la dépose de la personne et le cas échéant de son matériel d'aide au déplacement. Dans la mesure où l'handicap est considéré comme lourd et nécessite l'aide d'une personne accompagnante, le transport de cette dernière est assuré à titre gratuit.

Le service est mis en œuvre par la Communauté de Communes Barr-Bernstein par délégation du Conseil Général et cofinancé par ces deux collectivités.

Pour assurer le bon fonctionnement, la pérennité du service qu'il veut rendre aux populations et eu égard aux contraintes qu'il génère, les principes suivants s'imposent aux utilisateurs qui s'engagent à les respecter dès lors qu'ils font appel à TAXI CO.

Les transports assurés et autorisés sont limités au maximum à un déplacement aller-retour par jour. Dans un trajet aller-retour si l'attente entre l'aller et le retour est demandée ou indispensable dans l'organisation du service celle-ci pourra être facturée si elle est supérieure à une heure.

Lors d'une course, si le chauffeur doit effectuer différents arrêts, prolongée ou non dans le temps et nécessitant ou non une attente, il sera facturé au client un « aller » entre chaque arrêt.

Réservation : Obligatoire 24h00 à l'avance et au plus tard la veille avant 17h30 pour le lendemain.
Le samedi de 8h00 à 11h30 pour le lundi

Horaires : TAXI CO fonctionne tous les jours ouvrables. Les heures limites de prise en charge sont les suivantes : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ; le samedi de 9h00 à 14h00.

Tarifs :

Trajets internes au Pays de Barr et du Bernstein	: 3.50 €
Le carnet de 10 tickets	: 30.00 €
Trajets à destination d'Obernai et de Rosheim	: 4.50 €
Le carnet de 10 tickets	: 40.00 €

Un aller/retour = 2 tickets

Le paiement de la course à charge du client est assuré au moment de la prise en charge.

Le non-respect des principes cités ci-dessus sera signalé par le transporteur à l'organisateur du service qui après rappel à l'ordre et en cas de récidive, pourra le cas échéant faire interdire le client d'accès à la réservation pendant une durée pouvant aller de trois à six mois.

Anniversaires

85 ans

Madame METZ née BRANDNER Lucette
née le 20 janvier 1929
domiciliée 41 rue Principale

Madame MORTZ née KARCHER Mathilde
née le 2 février 1929
domiciliée 33 rue Principale

80 ans

Monsieur SCHWOB Marcel
né le 28 février 1934
domicilié 10 rue Rotland

Etat civil

Naissances

FRANTZ Liam, Gabriel
né le 12 novembre 2013 à Strasbourg
fils de Michaël FRANTZ et de Cindy BUCHER

DIEBOLT Martin
né le 14 novembre 2013 à Strasbourg
fils de Vincent DIEBOLT et de Joëlle WAGNER

Mariage

Monsieur LAUFFENBURGER Yves
et **Madame GISSELBRECHT Marie-Claire**
Mariés le 27 décembre 2013

PATRIMOINE : AIDE A LA VALORISATION DU PATRIMOINE ALSACIEN

Bien que cette aide existait auparavant dans notre commune, le Conseil Général a décidé de revoir les conditions d'octroi. Une nouvelle convention a donc été signée entre ce dernier et la Commune permettant aux propriétaires d'immeubles d'habitation construits avant 1900 de bénéficier de la prime à la valorisation du patrimoine.

Les bâtiments subventionnés ont été repérés et inventoriés conjointement par les deux parties. Ainsi la commune s'engage à abonder les aides du Conseil Général pour les propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine dans les conditions suivantes :

Nature des travaux	Aide de la commune	Aide du département
Peintures	2.30 € /m2	2.30 € /m2
Crépissage et couverture	3.10 € /m2	3.10 € /m2
Fenêtres	38.50 € / par unité	38.50 € / par unité
Paire de volets	38.50 € / par paire	38.50 € / par paire
Porte extérieure	77.00 € / unité	77.00 € / unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15% du coût de réfection	15 % du cout de réfection

Les travaux subventionnés doivent préalablement être prescrits soit par l'opérateur de suivi-animation, soit par un architecte-conseil. Les travaux doivent être obligatoirement réalisés par des entreprises.

Le plafond de la subvention est fixé à 3 500 €.

L'aide financière est uniquement attribuée sur les façades donnant sur rue.

Il a également été instauré un plafond de ressources selon la composition de la famille

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le commencement des travaux au Conseil Général du Bas-Rhin (Direction de l'Habitat - Hôtel du Département - place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg cedex 9). Il doit être déposé simultanément à la commune de Mittelbergheim ou peut également être déposé au Conseil Général par

l'opérateur de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat qui peut aider le propriétaire pour le montage de son dossier de demande de subvention.

La liste des permanences est incluse dans la demande de subvention.

Le dossier comprendra obligatoirement les pièces figurant sur le formulaire de demande de subvention qui est à votre disposition au secrétariat de la mairie.

A l'issue des travaux, le dossier de paiement sera déposé au Conseil Général du Bas-Rhin par l'opérateur de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat ou par le propriétaire directement en joignant factures et photos des travaux réalisés.

A tout moment les propriétaires pourront interroger le Conseil Général du Bas-Rhin sur l'état d'avancement de leur dossier par téléphone au 03 69 20 75 52 les mardis et mercredis de 13h30 à 17h00.

MODIFICATION VALIDITE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Aucune démarche particulière n'est à faire de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

LES ASSOCIATIONS

L'AGE D'OR DE MITTELBERGHEIM

Au cours de la saison dernière, nous avons pu découvrir à quoi correspondait le prix Lang Weyl remis le 14.07.1939 en tant que prix d'excellence en français, évènement peu banal à l'époque. De même, nous avons évoqué la venue dans le village du Docteur Albert Schweizer. Nous allons nous retrouver à 15h à la salle paroissiale le jeudi 9 janvier et le jeudi 13 février 2014 pour faire d'autres découvertes selon les humeurs et les évènements du jour.

Bonne et Heureuse Année et bon courage surtout à nos amis qui, pour des raisons de santé, sont retenus chez eux ou à l'hôpital ou sont pensionnaires dans des maisons de retraite : nous ne les oublions pas !

Andrée, Thérèse, Maurice

LA PAROISSE PROTESTANTE DE MITTELBERGHEIM

La paroisse protestante sur la « toile »

Retrouvez les infos paroissiales sur son blog <http://uepal-mittelbergheim.blogspot.fr/>

Taizé 2013

La Rencontre européenne de jeunes à Strasbourg du 28 décembre au 1er janvier 2014 a été un très bel évènement aussi pour notre secteur.

Les deux paroisses de Mittelbergheim s'associent à la Communauté de paroisses de l'Ungersberg à d'Andlau dans cet accueil, 24 familles ont répondu positivement pour accueillir 63 jeunes.

Veillée de l'Épiphanie

Dimanche, 12 janvier 2014 à 16h00 à l'église de

Mittelbergheim.

Un moment convivial suivra autour de la galette des Rois et un vin chaud.

Célébration œcuménique

Comme en 2013, une seule célébration dans le cadre de la semaine de l'unité pour tous les villages entre Heiligenstein et Dambach-la-Ville, aura lieu à Barr en l'église protestante, le samedi 18 janvier à 18h.

Au nom du Conseil presbytéral, recevez tous nos vœux de bénédiction, de paix, de sérénité, et de santé pour 2014.

Pasteur Pascal Hetzel

LE MUSEE VITICOLE

La Fête du Vin Nouveau organisée par notre association le dimanche 13 octobre dernier s'est déroulée dans d'excellentes conditions : Les vendanges en cours, un temps frais et sec favorisant les promenades autour et dans le village, le large choix de gâteaux et pâtisseries offerts par nos supportrices, les excellents vins proposés par les viticulteurs, et enfin les nombreux convives, ont tous contribué à la réussite de cette fête ! Merci mille fois.

Le mercredi 4 décembre 2013, dans le cadre de son émission « Midi en France » la chaîne France 3 a diffusé un reportage « SUIVEZ LE GUIDE : Mittelbergheim, ... ». Si vous n'avez pas pu voir cette émission en direct, il est possible de la revoir sur Internet par le lien suivant : www.youtube.com/watch?v=68Ct-2i5bZQ ; ou en utilisant votre moteur de recherche préféré avec les éléments : « youtube suivez le guide Mittelbergheim ».

Le Comité du Musée Viticole.

CONSEILLERS A DOMICILE (A.C.D.) à Mittelbergheim

L'Association des Conseiller(e)s à Domicile de de Mittelbergheim a tenu un forum de l'emploi dans la salle de la Mairie de Mittelbergheim le samedi 23 novembre 2013. Ce forum a rassemblé 20 exposants qui offrent des activités à temps choisi pour un complément de revenu ainsi que la possibilité d'un plan de carrière. Un prochain forum est déjà dans les bacs, celui-ci se tiendra à Schiltigheim le 25 janvier 2014. Le comité de direction de l'association est ainsi en pleine effervescence, en effet, il nous prépare un salon qui se tiendra aux Tanzmatten de

Sélestat et réunira 50 exposants. Vous pourrez y découvrir toutes sortes de produits ainsi que de métiers, et celui-ci sera animé d'un défilé de mode. Cet évènement incontournable est une bouffée d'oxygène par ses temps de crise, il offre non seulement une découverte de produits de qualité, mais aussi un espoir pour tous ceux qui ont besoin d'arrondir leurs fin de mois, enfin, la possibilité pour nombre d'entre vous, de se voir offrir des cadeaux. Les exposants se feront un plaisir de vous expliquer tout cela. Rendez-vous le 16 février 2014.

Stéphanie Kury

TAI JI QUAN et QI GONG

L'Association L'Épée Comme un Pinceau poursuit ses activités habituelles à Mittelbergheim (il reste quelques places pour les enfants à partir de 8 ans ou les jeunes, le mercredi de 14h15 à 15h30 au 53 rue Principale) et propose aussi désormais deux cours à Sélestat les lundis et vendredis de 12h15 à 13h45, salle de danse Lenne. Elle se réjouit de pouvoir accueillir à présent, à raison de cinq WE par an, une formation de haut niveau pour enseignants en Qi Gong, animée par Olivier Schuh, diplômé de l'Université de Pékin en Qi Gong Dao Yin.

Renseignements www.dojo-gilg.com 03 88 08 43 91 ou 03 68 05 30 78. Bienvenue pour les pratiques de bien-être qui vous intéressent.

Sophie Gilg et Philippe Krieg

**SDEA : TRAVAUX RUE DE LA MONTAGNE - RUE ZIEGELSCHUEUR /
ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2014**

Sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement, les représentants du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas Rhin (SDEA) ont présenté en réunion publique le 26 novembre dernier, d'une part, les travaux à venir rue de la montagne et rue Ziegelscheuer et, d'autre part, l'alimentation en eau de la commune.

Travaux rue de la Montagne - rue Ziegelscheuer : Ouverture du Chantier Mi Janvier 2014

Tout d'abord, Thibaut Mension, Chef de projet au bureau d'études Assainissement du SDEA, et Céline Oltz, Technicienne Etudes et travaux Réseaux ont présenté à la salle comble, le fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune de Mittelbergheim.

La commune possède actuellement un réseau d'assainissement principalement unitaire. Sur sa moitié ouest, les écoulements d'eaux usées et d'eaux pluviales sont collectés dans le réseau de la rue de la Montagne. En aval, les écoulements rejoignent la canalisation intercommunale du Périmètre du Piémont de Barr qui alimente la station d'épuration de VALFF.

Afin de limiter les volumes d'eaux unitaires pendant les épisodes pluvieux rejetés au droit des déversoirs d'orage rue neuve et au croisement de la RD62, il a été décidé la mise en place d'un réseau pluviale dans la rue de la Montagne. Ces travaux correspondent aux conclusions des études hydrauliques réalisées et diligentées par les élus et les services après les fortes pluies du 21 mai 2012.

Cette canalisation de diamètre 700 mm collectera les eaux pluviales de voirie de la rue la Montagne ainsi que les écoulements pluviaux d'ores et déjà collectés de manière séparative dans les rues Neuve et des Vosges et les chemins Holzweg, de la Ziegelscheuer et Zotzenberg. En amont, le réseau pluvial du chemin de la Ziegelscheuer sera renforcé par la mise en place d'une conduite de diamètre 400 mm. Afin d'assurer les prétraitements de ces eaux et de limiter les débits rejetés au milieu naturel, il a été décidé la création d'un bassin de 900 m³ de rétention en aval de cette canalisation au niveau du terrain de foot d'entraînement.

La conduite unitaire existante, rue de la montagne, sera remplacée, quant à elle, par une canalisation de diamètre 500 mm pour collecter principalement les eaux usées et des eaux pluviale privatives des habitations existantes. Toutefois, les gouttières existantes non raccordées seront reprises sur la conduite pluviale.

La pose de ces 2 conduites représente un montant de 700 000 € HT pris en charge par le SDEA - Commission géographique du périmètre du piémont de Barr. Les travaux, confiés à l'entreprise Eurovia, démarrent au mois de janvier pour une durée d'environ 6 mois selon les conditions météorologiques. La route sera barrée et les riverains seront informés des coupures d'eau éventuelles. Il est rappelé enfin que la réglementation prévoit un dimensionnement du réseau d'assainissement pour la gestion d'une pluie de retour décennal et qu'il faut veiller à la conformité des installations privatives d'assainissement notamment pour les écoulements situés en contrebas de la voirie par la mise en place de clapets anti-retour par exemple. Les services du SDEA peuvent vous accompagner en cas de doute.

Enfin, en parallèle, la conduite d'eau potable sera aussi remplacée compte tenu de sa vétusté pour un montant d'environ 70 000 € HT pris en charge par le budget Eau potable. Il sera également procédé à la rénovation des branchements jusqu'au compteur.

